

**Compte rendu de séance**  
**Séance du 23 Juin 2025**

L' an 2025 et le 23 Juin à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la mairie sous la présidence de Madame Le Maire, Béatrice VERWAERDE.

**Présents** : Mme VERWAERDE Béatrice, Maire, Mmes : DONNART Agnès, HUGUET Élodie, MM : CLEMENT Thierry, GUERIN Jean-Marc, LEGENDRE Yann, POUTEAU Benoit, RAPHY Philippe

**Excusée ayant donné procuration** : Mme MEUNIER Noémie à M. LEGENDRE Yann

**Date de la convocation** : 12/06/2025

**Date d'affichage** : 12/06/2025

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Récapitulatif des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

**Demande de prorogation du prêt relais subvention**

**Désignation du correspondant incendie et secours**

**Création d'un emploi permanent**

**Décision modificative n°1 au budget de l'assainissement**

**Choix de l'entreprise devant réaliser les travaux de réfection de la salle de bain du logement communal**

**Signature de la convention pour l'obtention du fonds de concours communautaire**

\*\*\*\*\*

**Désignation d'un secrétaire de séance**

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné **Agnès DONNART** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal**

SARL Proust	Chaudière logement communal	5 886 €
Défibrillateur	Changement électrodes	192 €
FEPP	Ordinateur poste maire	1 578.90 €
FEPP	Serveur NAS	1 157.76 €
Bruneau	Fournitures administratives	59.58 €

Gougeon	Contrôle paratonnerre	200.40 €
Desmet	Broyage des bernes	2 083.44 €
Bricomarché	Petit équipement	54.29 €
AMRF	Cotisation site internet	220.00 €
Pens	Cadeaux Noël enfants	215.69 €
Signature	Gerbe 8 mai	50.00 €
Virement internet	Dégrèvement THLV	206.00 €

### **Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

Le compte-rendu ayant été communiqué à l'ensemble des membres le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

### **Demande de prorogation du prêt relais subvention**

Madame le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune a réalisé un prêt relais subvention n° 00020088006 d'un montant de 73 642.96 € sur une durée de 2 ans auprès de la Banque Crédit Mutuel pour financer les travaux de rénovation du réseau d'assainissement et de construction de la station d'épuration. Cependant, nous avons sollicité la Banque Crédit Mutuel pour demander une prorogation d'une année (échéance initiale au 31/12/2025) compte tenu que nous sommes dans l'attente du paiement du FCTVA (paiement entre avril et juin 2026), qui nous permettra de rembourser ce prêt relais subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à demander une prorogation d'un an du prêt relais subvention n° 00020088006.

### **Désignation du correspondant incendie et secours**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élire un correspondant incendie et secours.

Cette nomination n'ouvre droit à aucune rémunération complémentaire, elle doit être assurée par un conseiller ou un adjoint.

Les missions de cette fonction :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité

ELIT Jean-Marc GUÉRIN, correspondant incendie et secours.

### **Création d'un emploi permanent**

Madame le Maire informe le conseil municipal,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'ancienneté de la secrétaire de mairie, il est proposé au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps non complet *soit* 17/35ème à compter du 1er aout 2025, pour le secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE de créer à compter du 1er aout 2025, un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe à temps non complet.

AUTORISE les modifications en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité.

INSCRIT au budget les crédits correspondants (environ 5€ brut / mois).

Tableau des effectifs au 1er aout 2025 :

Filière administrative	Catégorie	Effectif	Temps
Adjoint administrative territorial (existant)	C	1	17/35ème
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe C (proposé)		1	17/35ème

### **Décision modificative n°1 au budget de l'assainissement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget de l'assainissement.

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Article 21311 Bâtiments d'exploitation : augmentation de 31 644.46 €

Recettes

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Article 2031 Frais d'étude : augmentation de 31 644.46 €

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 11 Charges à caractère général

Article 61528 Entretien et réparations autres biens immobiliers : diminution de 142.00 €

Chapitre 14 Atténuation de produits

Article 706129 Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte : augmentation de 142.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les modifications mentionnées ci-dessus au budget de l'assainissement.

### **Choix de l'entreprise devant réaliser les travaux de réfection de la salle de bain du logement communal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires du logement communal ont déposé leur préavis annonçant un départ au 1er aout 2025.

Avant de mettre le logement à nouveau en location, Madame le Maire propose la réfection entière de la salle de bain. Afin de démarrer les travaux sans tarder et ne pas perdre de temps pour une remise en location, deux devis ont été demandés.

La première entreprise propose la prise en charge totale des travaux pour un montant de 13 300.72 €.

La deuxième entreprise propose uniquement la partie plomberie, pose de meubles et électricité pour un montant de 7 909.99 €, auquel il faut ajouter le coût du carreleur et du matériel de carrelage.

Après étude des devis, le conseil municipal à l'unanimité

RETIENT le devis de l'entreprise BRP pour un montant de 13 300.72 € TTC.

### **Signature de la convention pour l'obtention du fonds de concours communautaire**

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour bénéficier du fonds de concours communautaire, il convient de signer la convention d'engagement.

Pour rappel cette subvention à été demandée dans le projet de sécurisation du bourg avec la création de chicanes sur routes départementales 73 et 766.

Après lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

### **Informations diverses :**

#### **- VILLAGE EN FÊTE**

Elodie Huguet nous a exposé ses travaux menés pour la bonne marche de la manifestation. Elle a établi une to-do liste afin que chacun sache ce qu'il a à faire avant et pendant le jour J. A demander à la ville de Château Renault des passe-câbles pour les fils électriques des exposants – à aller chercher le matin de la manifestation.

Prévoir de demander l'autorisation à Monsieur FLEUR Dominique de se servir de son terrain comme parking.

Demander les panneaux de parking au comité des fêtes

Rendez-vous est pris le vendredi 27 juin pour la pose des fanions dans le bourg et le transport des tables.

Malgré l'appel aux bénévoles dans la précédente gazette, personne ne s'est manifesté.

#### **- PEINTURES BARRIÈRE ABRI BUS**

Le conseil est favorable à la réfection des barrières de l'abri bus : deux devis ont été demandés aux artisans de la commune.

#### **- CITERNES GAZ**

Suite à la forte augmentation des factures de gaz et au manque de suivi de BUTAGAZ, il a été demandé un devis chez ANTARGAZ pour les 3 citernes. Les devis, plus avantageux, sont envoyés aux conseillers pour information et étude.

### **- STATUTS CCCR**

Suite au transfert de compétence eau et assainissement à la Communauté de communes du Castelrenaudais, les statuts de celle-ci doivent être modifiés en conséquence. Un extrait de délibération est envoyé aux conseillers

### **- ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026**

Madame le Maire demande aux membres du conseil présents leur intention pour le prochain mandat. Certains sont hésitants, d'autres ne souhaitent pas renouveler l'expérience. Sachant que depuis avril 2025, une proposition de loi a été adoptée, les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seraient réputés complets avec 9 membres, mais devront respecter la parité c-à-d 4 femmes et 4 hommes.

Un article dans la prochaine gazette sera consacré à ce sujet.

Date du prochain conseil municipal : septembre 2025

En mairie, le 30/06/2025

La Secrétaire de séance  
Agnès DONNART

Madame le maire  
Béatrice VERWAERDE